**« Citoyens du Paradis »**

Il y a un endroit qui ne se compare en rien avec ce monde. Un endroit où le mal n’existe plus et où la présence de Dieu illumine tout.

Là-bas le péché n’existe pas, le malheur non plus, ni la souffrance, ni la douleur, ni la tristesse. Au paradis il n’y a plus de fatigue ni d’agacement. En ce lieu, défini comme le plus beau et le plus magnifique cadre de vie, l’être humain et la nature vivent en complète harmonie. Il n’y pas de danger, il n’y a pas de mort. C’est au paradis que l’on vit dans le bonheur suprême et parfait.

Le paradis c’est le royaume que Dieu a créé pour vivre avec sa création en pleine communion. Le paradis c’est la présence éternelle de Dieu ouverte pour l’humanité.

Au paradis il y a de la place pour tout le monde. Jésus y a préparé suffisamment de place. Les rues sont en or, les pierres précieuses servent de décoration. Il n’y a pas de saleté, il n’y fait ni trop chaud ni trop froid. C’est un vrai plaisir que d’y vivre.

Chacun y a sa place et son occupation. Le travail y est réjouissant, sans peine ni effort démesurée. Il n’y a pas de jalousie, ni d’envie. Chacun est heureux avec ce qu’il a et avec ce qu’il est. Le corps de chacun est parfait, sans handicap, sans faiblesses. Les rencontres entre les habitants du paradis sont agréables. Pouvoir se retrouver avec Abraham, Isaac et Jacob, avec les apôtres et surtout avec ceux qui ont partagé un bout de chemin avec nous sur terre.

Les balades dans une nature parfaite sont un régal. Les bords de mer et les paysages sont grandioses. Et il y a toute sorte de chose qui sont encore un mystère pour ceux qui n’y habitent pas encore. Il y a toujours des choses merveilleuses à découvrir.

Mais la chose plus majestueuse c’est l’adoration. Pouvoir chanter les louanges au Sauveur avec les anges et toute l’assemblée des cieux, c’est ce qu’il y a de plus merveilleux. Et le faire tout en regardant le Sauveur dans les yeux, ça n’a pas de prix.

Là-bas au paradis, Jésus passe du temps avec chacun. Oh ! l’avoir à la maison pour diner ! discuter avec lui, pouvoir l’embrasser et lui dire toute sa reconnaissance. C’est extraordinaire.

J’ai hâte. J’ai hâte d’y être. J’ai hâte de voir Jésus revenir pour instaurer son royaume éternel dans la nouvelle création.

Qui y sera avec moi ? Qui veut profiter du paradis ?

L’accès au Paradis est donné exclusivement aux citoyens du royaume de Dieu. Pas de visa pour les étrangers. Impossible d’y séjourner sans être enregistré dans le registre du royaume. Seul les membres du royaume y ont droit. Mais n’ayez pas peur, ce n’est pas impossible d’obtenir la citoyenneté du ciel.

D’abord, la citoyenneté du ciel ne se transmet pas d’une génération à l’autre, comme en France ou d’autres pays. Un enfant de français reçoit la nationalité française à sa naissance. Mais, un fils de citoyen du ciel ne le devient pas lui, automatiquement ou de droit.

Ton père ou ta mère sont chrétiens ? Bien pour eux, mais ce n’est pas suffisant pour toi. Vous imaginez la scène ? Vous êtes aux portes du paradis, et on ne vous laisse pas rentrer parce que votre nom n’est pas écrit sur la liste. Donc vous argumentez en disant qu’on doit vous laisser passer parce que vos parents sont à l’intérieur et que, de fait, vous connaissez plein de gens qui y sont. Mais l’ange baraqué qui est à la porte vous dit ‘non’. Chacun doit avoir son propre billet d’entrée. Chacun doit avoir son passeport céleste pour pouvoir entrer.

Mais où est l’ambassade du ciel ? où est-ce qu’on doit aller pour obtenir le privilège de vivre dans le paradis pour l’éternité ?

Il y a deux chemins indiqués. La première option pour obtenir la citoyenneté céleste c’est l’option méritoire. Vous présentez votre dossier de demande de citoyenneté céleste en joignant un détail de toutes vos bonnes œuvres. En même temps, vous déclarez sur l’honneur n’avoir commis aucun péché durant toute votre vie. Pas un seul !

Une fois votre dossier présenté, la démarche de vérification est très rapide. Chaque personne sur terre compte avec un casier judiciaire au ciel où sont inscrits la moindre des transgressions. Les œuvres contre les commandements, mais aussi les mauvaises pensées qui ont traversées notre esprit, les mauvaises paroles qu’on a prononcées, et toutes les fois où on a regardé ailleurs au lieu de prêter main forte à celui qui en avait besoin. Seulement si le casier est complètement vierge, vous avez le droit à la citoyenneté céleste.

On se rend compte au bout de 2 secondes que ça ne vaut même pas la peine de tenter notre chance par la voie méritoire. En moins de 2 secondes on se rappelle que notre casier n’est pas vierge. Mais il y a des gens qui essayent. Il y a des églises qui enseignent que c’est la seule voie. C’est dur de se taper la tête contre un mur. Ils y vont à fond et convaincu, mais ça ne sert à rien si on ignore les règles imposées par le code d’entrée et de séjour au Paradis. Tout écrit dans la parole de Dieu.

On dit qu’il n’y a eu qu’une personne au monde qui a réussi à obtenir ce droit à travers l’option méritoire. Il s’appelle Jésus-Christ. Le seul avec un casier vierge tout au long de sa vie. Le seul qui n’a pas commis de péchés et qui a accompli toutes les exigences de la loi divine. Il est parfait.

Mais comme lui, il avait déjà la citoyenneté céleste par nature, parce qu’il est Dieu depuis l’éternité, il a décidé de partager cette citoyenneté céleste qu’il obtient avec sa vie parfaite. Il ne la partage pas par voie méritoire, mais par recours gracieux.

C’est là que se trouve la deuxième option pour obtenir la citoyenneté du ciel. Où est-ce qu’on doit aller pour obtenir la citoyenneté qui permet d’entrer au paradis ? Nous devons aller à Jésus-Christ. Seulement lui peut nous accorder la naturalisation céleste. Seulement lui peut faire de nous des enfants de Dieu et des héritiers du paradis.

Jésus-Christ est le seul qui partage sa citoyenneté avec ceux qui le veulent. Jésus est le chemin, la vérité et la vie, le seul chemin au Père, la seule voie administrative pour obtenir cette grâce d’être déclaré enfants de Dieu sans le mériter.

Comment faire pour obtenir cette grâce ? Où se trouve son ambassade ?

Pour obtenir cette citoyenneté il faut aller au Christ, et le Christ se trouve dans sa parole. Jésus a dit que c’est par la vérité que nous sommes sanctifiés, que nous devenons des enfants de Dieu et des héritiers du paradis par la parole de Dieu. C’est le Saint-Esprit par la parole du Christ qui crée la foi. Il est impossible d’obtenir quoi que ce soit en dehors de la Parole.

Cette parole se trouve dans son ambassade, l’église. C’est là que la parole du Christ est annoncée et enseignée, c’est là que la parole unie à l’eau est administrée dans le baptême. C’est là que la parole unie au pain et au vin est administrée dans la Sainte Cène.

À l’église on trouve les fonctionnaires de l’ambassade de Dieu. Ce sont les ambassadeurs du Christ, les membres de son royaume détachés sur terre, les prêtres pour Dieu, qui nous aident à faire les démarches. Ce sont les représentant en ce monde du royaume de Dieu. Les chrétiens sont ceux qui annoncent les vertus du Christ et de son royaume.

En tant qu’ambassadeur du royaume de Dieu, les chrétiens annoncent la parole afin que chacun puisse présenter son dossier pour obtenir la citoyenneté céleste et profiter du paradis pour l’éternité.

Dans ce dossier, chacun doit présenter la liste de ses péchés. Pas la liste des bonnes œuvres qu’on a fait, mais bien des péchés commis. Avec la présentation de cette liste de péché, il faut joindre une attestation sur l’honneur d’être dans la repentance. Au paradis on sonde les cœurs aussi, pour voir si l’attestation sur l’honneur de repentance est légitime et sincère.

Et finalement, avec la confession des péchés et la repentance, il faut joindre au dossier la foi. C’est-à-dire la certitude que Jésus-Christ est le sauveur, la certitude que l’œuvre de Jésus est le seul moyen d’accéder au Père. Que par sa mort et sa résurrection les portes du paradis sont ouvertes. La foi c’est croire que Jésus a obtenu par voie méritoire l’accès au paradis et qu’il nous fait don de son droit.

Une fois la repentance et la foi présentées, la vérification est instantanée. Si la repentance et la foi sont sincères, par cette même foi en Jésus-Christ et en son œuvre, notre casier judiciaire est effacé, les péchés sont pardonnés. Notre casier est remplacé par le casier parfait de Jésus-Christ, avec toutes les bonnes œuvres accomplies à notre place. On est déclaré juste par la foi, et Dieu nous fait la grâce de nous donner le passeport céleste et une place dans son paradis.

Attention à ne pas perdre le passeport de la foi en cours de route. Il faut faire attention que le passeport soit en cours de validité quand nous serons appelés à nous présenter aux portes du royaume.

Dieu nous donne la nationalité céleste par le baptême, et il nous faut nous préoccuper de ce que le passeport soit toujours en cours de validité. Pour le renouvellement du passeport et de la foi, Dieu nous convoque chaque semaine autour de sa parole et des sacrements. Chaque fois que nous participons de la Sainte Cène, notre Sauveur confirme le pardon des péchés et tamponne notre passeport avec le renouvellement de ses promesses.

Les membres du royaume céleste se réunissent chaque fois qu’ils le peuvent pour se fortifier dans la foi et pour renouveler leurs forces, par la parole et par le mystère du sacrement. Dieu nous renouvelle dans la foi pour que nous vivions avec espérance et avec l’assurance que nous lui appartenons dès à présent. Dieu renouvelle nos forces pour que nous puissions agir et continuer notre service dans son ambassade. Dieu nous réconforte et nous soutient pour que nous annoncions l’accès à son royaume éternel à travers Jésus-Christ.

Nous, les chrétiens, nous vivons comme citoyens étrangers sur terre. Nous sommes des prêtres de Dieu pour annoncer la bonne nouvelle. Pour annoncer la voie gracieuse du pardon des péchés afin d'entrer au paradis. Le jour de notre retraite arrivera bientôt, et nous ne servirons plus en tant que prêtres. Nous entrerons dans le repos éternel, nous habiterons dans le paradis, et nous profiterons de la présence de Dieu et de toutes ses bénédictions. En tant que membres du royaume de Dieu, nous rentrerons un jour à notre véritable "chez nous".

Tout le monde n’entend pas l’appel du Seigneur. Il y en a qui ne voient pas l’intérêt d’être en présence de Dieu, ni aujourd’hui, ni pour l’éternité. Et c’est dommage, parce qu’en refusant le don de Dieu, ils se condamnent eux-mêmes, et au lieu d’entrer dans le paradis, ils vivront en enfer pour l’éternité.

Qui veux-tu voir avec toi au paradis ? Qui veux-tu voir sauver de l’enfer ? Avec qui veux-tu partager la joie éternelle en présence de ton Père céleste ? Parle-lui du passeport céleste. Dis-lui qu’il faut qu’il présente son dossier. Dis-lui qu’il doit se repentir de ses péchés, car ses péchés le condamnent. Dis-lui que Christ est venu au monde pour le délivrer de la condamnation et pour lui accorder un pardon complet et absolu. Dis-lui que par sa mort et sa résurrection, Jésus-Christ a ouvert les portes du paradis pour tous ceux qui viennent à lui. Dis-lui que Jésus-Christ ne rejette pas celui qui vient à lui.

Aide-le à présenter son dossier. Aide-le à confesser ses péchés. Dis-lui que par la foi il obtient son passeport. Dis-lui que l’ambassade est ouverte et que Dieu agit en elle pour confirmer son salut, et renouveler sa foi.

Parlons de notre patrie céleste. Annonçons la bonne nouvelle de la voie gracieuse pour en devenir héritier. Ainsi nous profiterons du paradis et nous ferons en sorte que beaucoup d’autres en profitent avec nous.

Que la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence garde votre cœur et vos pensées en Jésus-Christ, celui qui accorde la nationalité céleste, celui qui fait de nous un royaume, des prêtres pour Dieu, celui qui partage avec nous le paradis, afin qu’avec ceux qu’on aime, nous profitions de la vie éternelle. Amen.